

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 5 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAE 71 G Soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique et signature d'une note d'orientation stratégique avec l'État.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation une note d'orientation stratégique pour l'insertion par l'activité économique et lui demande l'autorisation de la signer ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer la note d'orientation stratégique jointe en annexe avec l'État (Unité Départementale 75 de la DIRECCTE).

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront réparties :

- au chapitre 17, sous-chapitre D564, ligne DF 34019, nature 6574 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2016 et des exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits correspondants ;
- au chapitre 17, sous-chapitre D564, ligne DF 34019, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2016 et des exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits correspondants ;
- au chapitre 17, rubrique 564, compte 65661 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2016 et des exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits correspondants.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO